AQUA 03

Version:14 Date de révision: 25/01/2022 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

1. 1. Identificateur de produit:

1. 1. Nom de la préparation: AQUA 03

6RR0-S9JU-Q00V-QEYY 1. 1. 2. UFI:

1. 1. 3. EuPCS: PC-CLN-2 - 1385

1. 2. Utilisations identifiées pertinentes

de la substance ou du mélange et

utilisations déconseillées:

1. 3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de

sécurité:

S.C.A.I.P. SA

8 allée de Bruxelles - Z.I. La Poudrette F-93320 Les Pavillons sous Bois

NETTOYANT, DETERGENT UNIVERSEL

France

Tél: +33 (0)1 48 48 39 76

1. 4. Numéro d'appel d'urgence: FR - INRS Tél: +33 (0)1 45 42 59 59

> B - Centre Antipoisons Tél: +32 (0) 70 245 245 Angers: 02 41 48 21 21 Bordeaux: 05 56 96 40 80 Lille: 03 20 44 44 44 Lyon: 04 72 11 69 11 Marseille: 04 91 75 25 25 Nancy: 03 83 85 26 26 Paris: 01 40 05 48 48 Rennes: 02 99 59 22 22 Strasbourg: 03 88 37 37 Toulouse: 05 61 77 74 47

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou * Irr. oc. 2 / H319 * du mélange:

2. 2. Éléments d'étiquetage:



2. 2. 1. Symbole(s) et mention

d'avertissement:

2. 2. 2. Mention de danger: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

2. 2. 3. Prévention: P264 Se laver eau soigneusement après manipulation.

P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de

protection des yeux / du visage.

2. 2. 4. Intervention: P305 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX:

P351 Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

P338 Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement

enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2. 3. Information(s) complémentaire(s):

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

P102 - Tenir hors de portée des enfants. P103 - Lire l'étiquette avant utilisation.

Contient: < 5%

agents de surface non ioniques < 5% agents de surface amphotères

< 5% phosphates

Irritant pour les yeux et les voies respiratoires. 2. 4. Dangers principaux:

G.E. Conseils ® Page 1 / 9

AQUA 03

Version:14 Date de révision: 25/01/2022 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

2. 5. Autres dangers: Réagit avec les oxydants

3. COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Description du mélange:

Solution aqueuse de sels alcalins et de surfactants

3. 2. Composant(s) contribuant aux

• ADDITIFS ET POLYMERES

dangers:

- Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119493601-38 - Conc. (% pds) : Conc. (% pds) : % 5 < C <= 10
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH05 * Corr. mét. 1 H290
- PYROPHOSPHATE TETRA POTASSIQUE ANHYDRE
- N° CE: 230-785-7 N° CAS: 7320-34-5
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé) * SGH07 * Irr. oc. 2 - H319 * Irr. oc. 2A
- · Alcool gras ethoxylé
- N° CAS: 68439-46-3
- Conc. (% pds) :Conc. (% pds) : % 0 < C <= 1
- SGH (Système Général Harmonisé)
- * SGH07 * Tox. aiguë 4 H302
- * SGH05 * Lés. oc. 1 H318

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16.

4. PREMIERS SECOURS

4. 1. Description des mesures de premiers secours:

4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4. 1. 2. Inhalation: Donner de l'oxygène ou faire la respiration artificielle si nécessaire.

Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme, dans une position demi couchée et si

nécessaire appeler un médecin.

4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes.

En cas de malaises ou d'irritation de la peau, consulter un médecin.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: Laver abondamment à l'eau (pendant 20 minutes minimum) en gardant les yeux grands ouverts

et les verres de contact, puis se rendre immédiatement chez un médecin.

Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. 4. 1. 5. Ingestion:

Rincer la bouche, faire boire beaucoup d'eau, ne pas faire vomir, calmer la victime, et la

conduire immédiatement à la clinique ou chez le médecin.

4. 2. Principaux symptômes et effets,

aigus et différés:

4. 2. 1. Inhalation:

Peut provoquer une irritation de l'appareil digestif, des nausées, des vomissements et des

diarrhées

4. 2. 2. Contact avec la peau: irritation légère de la peau

4. 2. 3. Contact avec les yeux: irritation des yeux

Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin.

4. 2. 4. Ingestion: L'ingestion de la solution aqueuse provoque: irritation des muqueuses

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

G.E. Conseils ® Page 2 / 9

AQUA 03

Version:14 Date de révision: 25/01/2022 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: Le produit lui-même ne brûle pas.

En cas d'incendie à proximité: tous les agents d'extinction sont autorisés.: mousse, poudre,

dioxyde de carbone (CO2), eau pulvérisée

5. 2. Dangers particuliers résultant de

la substance ou du mélange:

En cas d'incendie, des gaz irritants se dégagent.

5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

5. 4. Méthode(s) spéciale(s): éloigner les fûts Refroidir, si possible les récipients / citernes / réservoirs par pulvérisation

d'eau.

5. 5. Moyen(s) d'extinction à ne PAS

utiliser pour raison de sécurité:

Aucun.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6. 1. Précautions individuelles, Evacuer le personnel vers un endroit sûr.

équipement de protection et

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

procédures d'urgence:

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser. Eviter tout contact

avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6. 2. Précautions pour la protection de

l'environnement:

Stopper la fuite, si possible sans prendre de risque.

Empêcher le liquide d'entrer dans les égouts, les cours d'eau, le sous-sol et les

soubassements.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

6. 3. Méthodes et matériel de

confinement et de nettoyage:

Grandes quantités: Contenir le produit répandu en grande quantité à l'aide de sable ou de terre.

Neutraliser à l'acide et rincer abondamment à l'eau. Petites quantités: Rincer abondamment à l'eau les surfaces contaminées.

6. 4. Référence à d'autres rubriques: Porter un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour

une manipulation sans danger:

Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate.

Eviter le contact avec la peau et les yeux.

Ne pas manger, boire ni fumer dans les endroits où l'on utilise le produit.

Douche, bain oculaire, et point d'eau à proximité.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

Ne pas utiliser l'air comprimé pour remplir, mettre en fût ou en oeuvre.

L'équipement contaminé doit être lavé immédiatement à l'eau.

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s):

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence.

Ouvrir les emballages prudemment pour éviter tout éclaboussement.

Ne pas réutiliser les emballages vides sans lavage ou recyclage approprié. Refermer

soigneusement les sacs entamés.

7. 2. Stockage:

incompatibilités:

7. 2. 1. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles Conserver toujours le produit dans un emballage de même nature que l'emballage d'origine.

7. 2. 2. Mesure(s) d'ordre technique:

: Sol imperméable formant cuvette de rétention.

7. 2. 3. Condition(s) de stockage:

Conserver dans l'emballage d'origine.

7. 2. 4. Matière(s) incompatible(s) à

éloigner:

Pas de produits incompatibles.

eloigi iei .

de même nature que celui d'origine

7. 2. 5. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

G.E. Conseils ® Page 3 / 9

AQUA 03

Version:14 Date de révision: 25/01/2022 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

7. 2. 6. Matériaux d'emballage non

Eviter les emballages métalliques non protégés.

7. 3. Utilisation(s) finale(s)

particulière(s):

NETTOYANT, DETERGENT UNIVERSEL

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 1. 1. Limite(s) d'exposition:

Valable pour la substance : Pyrophosphate tetrapotassique: CAS: 7320-34-5 DNEL: Travailleur: Exposition à long terme - effets locaux, Inhalation: 2,79 mg/m3

General population:

DNEL Inhalation long term systemic: 0,68 mg/L DNEL Oral long term systemic: > 70 mg/kg bw/day

8. 1. 2. Index biologique: Pas disponible.

8. 1. 3. Procédure(s) de surveillance

recommandée(s):

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Contrôles techniques

8. 2. 3. Protection des yeux:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage

8. 2. 4. Protection des voies

respiratoires:

appropriés:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés.

8. 2. 5. Protection des mains: gants en Néoprène ou en caoutchouc naturel

8. 2. 6. Protection de la peau et du

tablier en caoutchouc, bottes.

8. 3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Tout écoulement du produit dans les égouts ou les cours d'eau doit être évité.

8. 4. Mesure(s) d'hygiène: Ne pas manger, ne pas boire ni fumer pendant le travail.

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Utiliser la ventilation adéquate.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Etat physique: liauide 9. 1. 2. Couleur: jaune 9. 1. 3. Odeur: légère < 0C 9. 1. 4. Point de fusion / point de

congélation:

9. 1. 5. Point d'ébullition ou point 100°C

initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:

9. 1. 6. Inflammabilité: Non applicable.

9. 1. 7. Limites inférieure et

Données non disponibles.

supérieure d'explosion:

9. 1. 8. Point d'éclair: Non applicable.

>240 °C 9. 1. 9. Température d'auto-

G.E. Conseils ® Page 4 / 9

AQUA 03

Version:14 Date de révision: 25/01/2022 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

inflammation:

9. 1. 10. Température de > 300 °C

décomposition:

9. 1. 11. PH: 10,5

9. 1. 12. Solubilité: Soluble dans l'eau
9. 1. 13. Hydrosolubilité: complètement soluble
9. 1. 14. Liposolubilité: Non déterminé.

9. 1. 15. Solubilité aux solvants: soluble dans certains solvants spécifiques

9. 1. 16. Coefficient de partage n-

octanol/eau (valeur log):

eur log):

9. 1. 17. Pression de vapeur: /

9. 1. 18. Densité de vapeur relative: Non applicable.

9. 1. 19. Densité et / ou densité 1.06

relative:

9. 1. 20. Caractéristiques des

particules:

Ne contient pas de matériaux "nano particules"

9. 1. 21. Viscosité cinématique: 50 mPa.s (20°C)
 9. 1. 22. Masse volumique 1,06 g/cm3

Non déterminé.

apparente:

9. 1. 23. Conductivité électrique: Non déterminé.

9. 1. 24. Réserve alcaline/acide: /9. 1. 25. Propriété(s) comburante(s): Non

9. 1. 26. Vitesse d'évaporation: Non déterminé.

9. 2. Autres informations:

9. 3. Autres données: /

9. 4. Information(s) supplémentaire(s): /

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Pas de réaction chimique dangereuse en conditions normales d'utiliation

10. 2. Stabilité chimique: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

Stable dans les conditions d'utilisation et de stockage recommandées à la rubrique 7.

10. 3. Possibilité de réactions

dangereuses:

Pas de réaction chimique dangereuse en conditions normales d'utiliation

10. 4. Conditions à éviter: Aucune sous utilisation normale.

10. 5. Matières incompatibles: Pas de précautions particulières.

10. 6. Produits de décomposition

dangereux:

CO2, CO

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008:

11. 1. 1. Information(s) générale(s): Pas d'information disponible.

11. 1. 2. Inhalation: Valable pour la substance: Pyrophosphate tetrapotassique: CAS: 7320-34-5

LC50: > 1,1 mg/L (rat, OECD 403, EU method B.2. Klimisch reliability 1)

G.E. Conseils ® Page 5 / 9

AQUA 03

Version:14 Date de révision: 25/01/2022 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

11. 1. 3. Contact avec la peau: Valable pour la substance :

Pyrophosphate tetrapotassique: CAS: 7320-34-5

LD50: > 2000 mg/kg (rabbit, equivalent to OECD 402 Klimisch 1)

11. 1. 4. Contact avec les yeux: irritation des yeux

11. 1. 5. Ingestion: Valable pour la substance :

Pyrophosphate tetrapotassique: CAS: 7320-34-5

LD50: > 2000 mg/kg (Weight of evidence)

11. 1. 6. Sensibilisation: Nor

11. 1. 7. Toxicité chronique: Non applicable.

11. 1. 8. Toxicité résultant d'une exposition de longue durée ou répétée:

Principaux effets d'une exposition répétée ou prolongée:: irritation

11. 2. Informations sur les autres

dangers:

11. 2. 1. Effet(s) spécifique(s): /

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: A forte concentration dans l'eau, des effets néfastes dus au pH sont observés sur la vie

aquatique.

12. 2. Persistance et dégradabilité: Facilement biodégradable, selon le test OECD concerné.

Biodégradabilité: > 60 % 28 jours

> 90%: 48 jours

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Non

12. 4. Mobilité dans le sol: Non déterminé.

12. 5. Résultats des évaluations PBT

et vPvB:

Cette préparation ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou

plus

12. 6. Propriétés perturbant le système

endocrinien:

Ce produit ne contient pas de composant classé "Perturbateur Endocrinien "

12. 7. Autres effets néfastes: aucun

12. 7. 1. Toxicité aquatique: Valable pour la substance :

Pyrophosphate tetrapotassique: CAS: 7320-34-5

poissons: 96 hr LC50: > 100 mg/L (rainbow trout, OECD 203, EU method C.1. conducted on

analogous substance, Klimisch reliability 2) Daphnia magna: 48 hr EC50: > 100 mg/L (

12. 7. 2. Toxicité bactériologique: Données non disponibles.12. 7. 3. Toxicité pour les oiseaux: Données non disponibles.

12. 8. Potentiel de formation d'ozone

photochimique:

Non

12. 9. Information(s) générale(s):

12. 10. Information(s) supplémentaire(s):

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des

déchets:

Doit être neutralisé avant l'évacuation.

G.E. Conseils ® Page 6 / 9

AQUA 03

Version:14 Date de révision: 25/01/2022 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

Rincer à l'eau.

	Les emballages souillés peuvent après rinçage être donnés comme déchet normal. Consulter à ce propos votre instance locale.
13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):	
13. 4. Information(s) supplémentaire(s):	
14. INFORMATIONS RELATIVES	AU TRANSPORT
14. 1. Information(s) générale(s):	Produit non dangereux au sens des réglementations de transport.
14. 2. Numéro ONU ou numéro d'identification:	/
14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):	
14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport:	1
14. 3. 2. Groupe d'emballage:	1
14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID:	Non applicable.
14. 3. 4. Code danger:	Non applicable.
14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales:	Non applicable.
14. 3. 6. Instructions d'emballage:	1
14. 4. Voies maritimes (IMDG):	
14. 4. 1. Classe:	
14. 4. 2. Polluant marin:	Non
14. 4. 3. N° GSMU (MFAG):	
14. 4. 4. Etiquette(s) IMDG:	1
14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):	
14. 5. 1. ICAO/IATA classe:	1
14. 5. 2. Groupe d'emballage:	
14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA:	1
14. 6. Dangers pour l'environnement:	non
14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:	Non applicable.
14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:	Non applicable.
14. 9. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI:	Non applicable.
14. 10. Autre(s) information(s):	1

15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de

13. 2. Emballages contaminés:

Réglementation relative aux installations classées : Non applicable.

G.E. Conseils ® Page 7 / 9

AQUA 03

Version:14 Date de révision: 25/01/2022 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

santé et d'environnement:

15. 2. Évaluation de la sécurité

chimique:

Une évaluation de sécurité chimique n'a pas été faite sur ce produit.

16. AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s): Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses

modifications et adaptations.

Réglementation (CE) n°1907/2006 (REACH), Réglementation (CE) n°1272/2008 (CLP), Réglementation (CE) n°790/2009 (1° ATP CLP), Réglementation (EU) n°453/2010 (Annexe I).

16. 2. Texte complet des phrases dont H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

le n° figure en rubrique 3: H290 Pe

H290 Peut être corrosif pour les métaux. H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

16. 3. Avis ou remarques importantes: Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité,

éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

16. 4. Restrictions: Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en

combinaison avec d'autre(s) produit(s).

16. 5. Recommandation(s): /

16. 6. Références et / ou bibliographie: Conforme à la directive des détergences

Acronymes et abréviations

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route

RID: Réglement international concernant le transport des marchandises

dangereuses par chemin de fer

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association.

CAS: Chemical Abstracts Service

DNEL : Derived No Effect Level / Dose dérivée sans effet N°CE : European Chemical number : EINECS, ELINCS or NLP

PBT: Persistant, Bioccumulable & Toxique

PNEC : Predicted No Effect Concentration / Concentration sans effet prévisible sur l'environnement. vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulable / Très Persistant et Très

Bioccumulable.

VME: Valeur Moyenne d'Exposition (sur 8 h.) VLE: Valeur Limite d'Expostion (15 min.)

DL50 : Dose Létale 50, Dose d'une substance qui cause 50% de mortalité dans la population

exposée à cette substance pendant une période donnée.

CL50 : Concentration Létale 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne la mortalité de 50% des espèces testées pendant une période de temps

donnée.

CE50 : Concentration Effective 50, Concentration qui dans un test d'écotoxicité entraîne un effet recherché de 50% sur les espèces testées pendant une période de

temps donnée

16. 7. Conseils relatifs à la formation: Prévoir une instruction du personnel concernant les risques, les précautions à observer et les

mesures à prendre en cas d'accident.L'utilisateur prendra sous sa seule responsabilité les

précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit

16. 8. Historique:

16. 8. 1. Date de la première édition: 12/09/0816. 8. 2. Date de la révision 07/10/2021

précédente:

16. 8. 3. Date de révision: 25/01/2022

16. 8. 4. Version:1416. 8. 5. Révision chapitre(s) n°: révision

G.E. Conseils ® Page 8 / 9

AQUA 03

Version:14 Date de révision: 25/01/2022 RE EC/2016-918 - CLP 1272/2008

16. 9. Réalisé par:	sds+ softw are

G.E. Conseils ® Page 9 / 9